

**Objet : Information partenaires sur les Tarifs TO –
Évolution de la surcharge carburant YQ**

Chers partenaires,

Suite à une première communication du **09 mars dernier**, nous souhaitons vous informer qu'une **nouvelle hausse de la surcharge transporteur YQ** a été appliquée en système depuis **le Vendredi 12 mars 2026**.

À compter de cette date, la surcharge transporteur YQ a été augmentée de :

10 € par segment / leg sur nos vols entre la **France et le Canada** émis en France.

Le niveau de la YQ sur l'ensemble de nos vols entre le France et le Canada est dorénavant de :

157 € par leg, soit 314 € pour un aller-retour

Pour les dossiers **tarifés en TO uniquement**, il vous est toutefois possible de continuer à émettre au **niveau d'YQ antérieur (132 € par leg)** aux **2 augmentations successives** jusqu'au **17 avril 2026 inclus**.

Ceci sous réserve de l'utilisation du « waiver code » suivant :

TOFAREADJ à insérer obligatoirement en **case ENDOS**, afin d'éviter tout ADM.

A partir du 18 Avril 2026, tout dossier tarifé en TO sera soumis au **niveau actualisé de la YQ en vigueur**.

Nous sommes conscients du caractère tardif de cette information et vous prions de bien vouloir nous en excuser. Cette décision s'inscrit dans un contexte de la poursuite de la hausse du prix du baril de Brent, et de celui encore plus marqué du Kérosène.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Veuillez agréer, chers partenaires, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction des Ventes